

Désormais, vous pouvez lire nos journaux et suivre nos programmes télé sur notre chaîne Youtube Télé-Temps Libre



E-Journal KINSHASA



Tri-Hebdomadaire d'informations générales, des programmes TV, Radio et Publicité
5ème Année - Nouvelle série - n°262 du 15 mars 2024
Fondateur : EALE IKABE - Directeur de publication : Herman Bangi Bayo
Prix : 3.000Fc Site web : www.e-journal.info

Autorisation de paraître
04MIP/0029/95

Tensions dans l'espace Katanga !

(Page 3)

Une mosaïque de défis politiques et communautaires en passe de se transformer en poudrière

Heureux
anniversaire
à moi-même



(Lire en page 4)

Kwamouth: retour en force des Mobondo

(Page 3)

Une page de l'histoire

Le partage
des
responsabilités
politiques de
la Transition

(Pages 6, 7 et 8)



L'agence ATL SARL décide de faire revenir sur vos écrans les films et séries TV

(Page 9)



Top Congo est à Mbandaka et ses environs sur E-Radio FM 100.0

Editorial

de
Jean-
Pierre
EALE
IKABE

Lorsque les banques étrangères inondent le marché financier congolais..

(suite de la UNE)

-rain propice à leur régénérescence. Les établissements bancaires européens, américains, chinois, qataris etc., affluent désormais en Afrique où ils multiplient des initiatives pour se renforcer.

Devenue une destination privilégiée des investissements étrangers, ou mieux, une terre d'opportunités pour la finance mondiale, la RDC n'échappe pas à cette ruée des capitalistes impénitents. Aujourd'hui, l'on dénombre onze banques étrangères actives sur le terrain contre seulement quatre d'essence locale, à en croire les dernières statistiques de la Banque Centrale du Congo (BCC).

Avec une telle configuration, l'on comprend pourquoi l'essentiel des transactions monétaires effectuées sur le sol congolais passe par les dites banques qui brassent au quotidien des milliers de dollars américains. Rien que la diaspora congolaise opère des transferts se chiffrant par année à près de 9 milliards de dollars américains. Ces sommes faramineuses transitent régulièrement par ces banques étrangères et par leurs filiales.

Cette emprise des banques étrangères sur le système bancaire congolais doit cesser. Car, elles n'apportent rien en termes d'investissements ni de financement, si ce n'est escroquer les Congolais via des opérations bancaires hyper coûteuses. En effet, les charges, frais et autres commissions qu'elles prennent sur les comptes de leurs clients sont exorbitants. Un fait qui n'existe nulle part ailleurs qu'en RDC. Tout est élevé dans ces banques étrangères, à commencer par les frais de tenue de compte qui, sous d'autres cieux, ne valent presque rien.

Comme alternative, bien des esprits suggèrent, entre autres, la relance par l'OCPT du mandat postal qui est un moyen de transfert de fonds par le biais des services postaux, ou mieux, un type de mode de paiement physique par courrier. La CNSS ainsi que la Sonas, quant à elles, sont susceptibles de mettre en place des caisses sur base des cotisations sociales et assurer des transactions à l'instar d'une banque ou d'un établissement de crédit. Mieux lotis financièrement, ces trois entreprises publiques ont, par ailleurs, l'avantage d'avoir des filiales partout sur l'ensemble du territoire national.

Parallèlement à la gestion des retraites, ces trois entreprises précitées pourrout, si elles sont bien encadrées, contribuer à l'essor des banques nationales en assurant un meilleur contrôle des masses monétaires aujourd'hui livrées à la merci des groupes étrangers n'œuvrant que pour leurs propres intérêts.

Jean Pierre Eale Ikabe

Kinshasa : L'état désastreux de l'avenue Kalembembele, un casse-tête pour la circulation



À Kinshasa, l'avenue Kalembembele, reliant les avenues des Huileries et du 24 Novembre dans la commune de Lingwala, est devenue impraticable, causant des difficultés énormes pour ses usagers, notamment les taximen et motocyclistes. C'est ce qu'a constaté ACTUALITE.CD. De son point de départ au rond-point Huileries jusqu'à la direction Major, en passant par l'Institut National du Travail Social (INTS), l'avenue est parsemée de nombreux nids-de-poule qui retiennent des flaques d'eau, rendant presque méconnaissable l'existence d'une route asphaltée.

Pour éviter cet obstacle, qui était autrefois la cause d'embouteillages significatifs sur cet axe, motos et véhicules se détournent désormais vers l'avenue Buta, située juste avant, afin de rejoindre l'hôpital pédiatrique de Kalembembele.

Un motocycliste rencontré à l'arrêt, au rond-point Huileries, explique que l'obligation d'emprunter des voies non asphaltées augmente la consommation de carburant, notamment parce qu'il est difficile d'accélérer.

« Les nids-de-poule posent problème tant pour nous, conducteurs de motos, que pour ceux des véhicules. Il est difficile pour nous de passer à cause de l'eau omniprésente, nous obligeant ainsi à prendre d'autres itinéraires pour contourner cet obstacle et atteindre notre destination. Lorsque nous devons éviter ces trous, nous sommes contraints de rouler au premier rapport, ce qui entraîne une consommation de carburant très élevée », confie-t-il sous couvert d'anonymat, dans l'espoir qu'un nouveau gouvernement puisse résoudre la situation.

Des riverains témoignent également que, après chaque pluie, il devient ardu de circuler car les eaux stagnantes recouvrent entièrement la chaussée, atteignant parfois les entrées de leurs maisons.

La situation est pareille sur l'avenue Nyangwe la plus fréquentée et mouvementée de la commune de Lingwala. Mêle chose pour l'avenue Kabambare dans les communes de Kinshasa et Barumbu, prolongement de l'ave-

nue Kaleübe-Iembe.

Même en l'absence de pluie, l'eau stagnante est présente et ça devient pire quand il pleut. Une autre avenue morte à Lingwala est Itaga qui passe devant le camp Lufungula. Cette rue est aujourd'hui dans un état piteux, il est déconseillé de l'emprunter.

Avec Samyr LUKOMBO

E-Journal Mbandaka

Agence Temps Libre (ATL)

Fondateur

Jean Pierre Eale Ikabe

Tél. : 0999947441/0997298314

Directeur de publication délégué

Herman Bangi Bayo

Tél. : 0997298314/0824540759

Equipe de rédaction :

Jean Pierre Eale Ikabe, Herman

Bangi

Bayo, Espérant Kalonji, Prof Yoka, Socrate Lokondo, Mandela Lokondo, Audifax Bemba, Ghys Fortune Bemba Dombe, Paul Bazakana Bayete

Design : Gary Okende

Infographie : A.S.

Administration : Roger Nsita

Déléguée commerciale : Patience Bidi

Relations publiques : Trésor Empole

e-mail : agencetempslibre@gmail.comSite web : www.e-journal.info

Siège : avenue Bonsomi - Hôtel Poste - 1er étage - Mbandaka

Administratif/ Territoire de Kasangulu

Dépôt légal N° 09629571

Représentant espace Schengen

Celio Van NDAYE 0033749299540

Tensions dans l'espace Katanga !

Une mosaïque de défis politiques et communautaires en passe de se transformer en poudrière

Les élections de décembre 2023 en RDC ont révélé un paysage politique complexe dans le Katanga, exacerbé par des discours identitaires et des clivages profonds. Une nouvelle analyse d'Ebuteli, l'institut congolais de recherche sur la politique, la gouvernance et la violence, basé à Kinshasa et à Goma, dépeint une région où les tensions historiques entre Katangais et Kasaiens s'entremêlent avec les dynamiques électorales pour créer une situation potentiellement explosive.

L'élection présidentielle a mis en exergue la préférence régionale marquée au Katanga, divisé en quatre provinces depuis 2015. Félix Tshisekedi, malgré un large soutien national, n'a recueilli que 39,4% des voix dans cette région, tandis que Moïse Katumbi, son principal rival, a obtenu 60,53%. Cette polarisation s'accompagne de discours identitaires et populistes, mettant en relief un repli régional prononcé.

Un des éléments clés exacerbant les tensions est la perception du pouvoir à travers des prismes régionaux, tribaux et linguistiques. La fin de la coalition FCC-Cach et le rapprochement entre Katumbi, Gabriel Kyungu et Tshisekedi ont entraîné une fragmentation de l'élite politique katangaise. Des figures pro-Kabila comme Félix Kabange Numbi et Daniel Ngoy Mulunda ont exprimé des positions reflétant cette division. Kabange Numbi a par exemple affirmé que le Katanga appartenait à Kabila, tandis que Mulunda a été condamné pour incitation à la haine tribale après avoir souligné le rôle prépondérant de Kabila dans la région.

La campagne électorale a été marquée par une rhétorique identitaire forte, avec des messages haineux anti-Kasaiens circulant sur les réseaux sociaux. Cette atmosphère chargée a confirmé la méfiance et l'animosité entre les



communautés, particulièrement entre Katangais et Kasaiens. Les tensions ont été alimentées par la crainte de violences en cas de victoire ou de défaite de Katumbi, soulignant l'impact des discours tribaux à l'approche des élections.

Malgré une diminution de la violence électorale par rapport aux scrutins précédents, le Katanga reste une région où les tensions peuvent rapidement dégénérer. La stratégie de consolidation et de dissuasion sécuritaire avant et pendant le processus électoral a joué un rôle clé dans le maintien de la paix. Cependant,

la région demeure sur un équilibre précaire, avec un potentiel de conflit intercommunautaire qui reste une préoccupation majeure.

Cette analyse d'Ebuteli met en lumière la nécessité d'aborder de manière proactive les tensions dans le Katanga et d'engager des dialogues pour la réconciliation et la paix. La situation dans cette région stratégique et riche en ressources souligne l'importance de promouvoir un discours politique inclusif et de s'attaquer aux causes profondes des divisions communautaires. Actualite.cd

Kwamouth: retour en force des Mobondo

Ces miliciens signalés dans plusieurs villages, appels à intensifier les opérations militaires

Plusieurs villages sont toujours occupés par les miliciens Mobondo dans le territoire de Kwamouth, malgré la présence des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) déployées dans cette partie de Mai-Ndombe pour rétablir la paix. Ces miliciens y règnent en maîtres et leur présence rend difficile le retour des déplacés dans leurs milieux.

D'après le chef du village Kimomo interrogé par ACTUALITE.CD ce jeudi, ces miliciens sont présents dans les villages proches de la RN17 et sur l'axe fleuve Congo. Stany Libie parle des villages Masese, des localités situées aux encablures du village Mutsheto, vers les villages Ngolomingi, Mabanga, aux environs de Kimomo et au village

Mobomo.

Sur l'axe fluvial, les assaillants occupent les villages Nkomankiro et ceux qui sont situés avant les villages Nkana et Menko.

Pendant ce temps, les cris de détresse des déplacés continuent à se faire entendre. Ils veulent retourner dans leurs villages mais impossible actuellement.

« La population déplacée réclame leur retour aux villages. Bientôt deux ans que les déplacés sont en dehors de leurs lieux de travail, de vie. Ils croupissent à Kinshasa. Même ceux qui sont à Bandundu, à Fasila, à Fambondo, réclament leur retour. Pour qu'ils rentrent, il faut que le ratissage soit fait. Le gouvernement doit appuyer les Fardc à entrer jusqu'au retranchement afin de mettre fin à ce mouvement de la mi-

lice Mobondo », a indiqué le chef traditionnel Stany Libie.

Le député provincial élu de Kwamouth Moïse Makani est sans réponse face à la présence toujours constatée de la milice Mobondo dans ce coin du Mai-Ndombe. Il appelle l'armée à employer la logistique adéquate pour mettre un terme à cette insécurité.

« La seule solution est que l'État congolais s'imprègne de cette situation d'une manière responsable. Quand il apprend qu'il y a tuerie des éléments de forces de la République, là, ils viennent pour le ratissage. Aussitôt fini dans ces rayons là, ils laissent. Mais les miliciens sont restés dans les bastions, dans des milieux enclavés. Qu'est-ce que l'État manque, il a des drones, il peut ré-

pertier tous les sites où habitent les Mobondo et faire le ratissage une fois pour toute pour chercher à remettre la paix totale », a confié pour sa part, Moïse Makani, député provincial élu de Kwamouth.

Au mois de juin 2024, il fera deux ans depuis le début des violences dans le territoire de Kwamouth.

Cette milice « Mobondo » est née du conflit qui oppose Teke et Yaka, parti de litiges fonciers, qui a déjà fait au moins 300 morts en moins d'un an, selon Human Rights Watch. Les atrocités ont débuté au territoire de Kwamouth en juin 2022 entre les communautés Teke et Yaka.

D'abord, il s'est agi comme cause, l'augmentation de la quantité de la redevance coutumière par le chef du village Masiambe de un à cinq sacs, ce qui n'a pas été accepté par les non originaires dont les Yaka qui vont protester par des manifestations. C'est alors qu'un mouvement de chasse de tous les non-originaires sera déclenché par les Teke. En revanche, un groupe de personnes identifiées comme des Yaka se sont organisées pour déchoir quelques autorités coutumières et installer les leurs, notamment au village Ngambomi

Jonathan Mesa, à Bandundu

Heureux anniversaire à moi-même

Ce 15 mars 2024, je totalise soixante-neuf ans d'âge. Avant toute chose, je rends grâce à mon Dieu. Ensuite, je nourris une pensée pieuse pour mes parents biologiques et les membres de ma famille qui sont passés de l'autre côté. Vous êtes toujours dans mon cœur. Inoubliables.

Je ne peux célébrer ce jour sans dire un grand merci à mes enfants, à mes nombreux frères et sœurs, à mes cousins, cousines, neveux, petits-enfants et arrières petits-enfants ainsi qu'à mes amis, connaissances et collègues.

En ce jour mémorable, je sollicite humblement le pardon de tous ceux que j'ai, par mes propos et autres actes irréfléchis, froissés, offensés, chagrinés et écoeurés. Je vous prie d'agréer mon pardon. Et par réciprocité, je pardonne tous ceux qui m'ont fait du mal.

Je partage ce jour avec les miens. Je n'oublie pas mes collaborateurs au quotidien qui ont accepté de prendre place à bord de ce train dont je suis le conducteur. Je leur dis grand merci d'être toujours là, prêts à servir la noble cause de mettre les Congolais au faite de l'actualité par l'information.

Je vous donne rendez-vous, à la même date, pour mes 70 ans. Que Dieu nous bénisse !



15 mars
1955
-
15 mars
2024

Le partage des responsabilités politiques de la Transition

1. L'Accord Global et Inclusif de Sun-city

Par la signature, le 12 décembre 2002 à Pretoria (République Sud-Africaine) de l'Accord Global et Inclusif (AGI) sur la Transition en RDC, toute la classe politique et la société civile de notre pays se sont mis d'accord sur le fait que la question récurrente et génératrice des conflits armés en RDC depuis l'indépendance devait être réglée définitivement par l'organisation des élections générales et démocratiques. Ceci en vue de permettre au peuple congolais de désigner librement ses dirigeants.

2. Gestion consensuelle de la RDC

Pour préparer ces élections apaisées, les participants au Dialogue Inter Congolais (DIC) se sont convenus de gérer de manière consensuelle et inclusive le pays pendant une période de transition de deux ans. Cette durée pouvant être prolongée d'une année en cas de nécessité.

C'est ainsi que les responsabilités politiques vont être réparti entre les cinq composantes du DIC (Gouvernement, RCD, MLC, Opposition non-armée, Société civile) et les trois entités (RCD-K/ML, RCD-N, les Mai-Mai).



3. Le partage du pouvoir exécutif

Hormis le poste de président de la République qui revenait d'office à la composante gouvernement, chacune des composantes politiques (Gouvernement, RCD, MLC, opposition non-armée) reçoit un poste de vice-président de la République, 7 ministères et 4 vice-ministres.

Quant à la société civile, elle reçoit 2 postes ministériels plus la présidence des 5 institutions d'appui à la démocratie Commission Electorale Indépendante (CEI), la Haute Autorité de Medias (HAM) La Commission Vérité et Réconciliation (CVR), l'Observatoire national des droits de l'Homme (ONDH), la Commission de l'Ethique et de la Lutte contre la Corruption.

En application du principe du traitement équitable des compo-

santes, les 5 présidents de ces



commissions d'appui à la démocratie ont rang des ministres. Ce qui fait que, sur le plan protocolaire, la composante Société civile a 7 ministres comme les autres composantes.

Les entités politiques (RCD-K/ML d'Antipas Mbusa Nyamwisi et le professeur Ernest Wamba dia Wamba, le RCD-N, de Roger Lumbala et les groupes Mai-Mai obtiendront chacune 2 ministères et 2 postes de vice-ministres.

4. LE PARTAGE DU POUVOIR LÉGISLATIF.

L'AGI de Pretoria met en place un pouvoir législatif bicaméral ; c'est-à-dire composé des deux chambres : l'Assemblée Nationale (chambre basse) et le Sénat (chambre haute).

En ce qui concerne l'assemblée nationale, chacune des 5 composantes reçoit un quota de 94 députés nationaux. Quant aux entités, le RCD-K/ML obtient 15 sièges des députés nationaux ; le RCD-N, 5 sièges et les Mai-Mai, 10 sièges. Ce qui fait un total de 500 députés nationaux.

5. Le MLC prend la présidence de l'Assemblée nationale

A cette étape, il nous paraît important et instructif d'expliquer comment et pourquoi le MLC va obtenir la présidence de l'Assemblée Nationale. Lorsque le MLC prend connaissance, par les bons offices du président Sud-Africain Thabo Mbeki, du projet d'Accord négocié et accepté par le gouvernement de Kinshasa et le RCD, Jean-Pierre Bemba et ses camarades réagissent négativement en considérant que ce projet d'Accord (le fameux 1+4) est déséquilibré en défaveur du MLC. Pour eux, ce déséquilibre proviendrait du fait

que, dans cette institution dénommée Présidence de la République, le Président Joseph Kabila sera avec un vice-président de la République issu de sa composante ; le RCD aura un vice-président de la République en plus d'Etienne Tshisekedi, Vice-président qui proviendra de la composante opposition non-armée. Parce que, à ce moment-là, il était évident pour tout le monde, qu'Etienne Tshisekedi, président de l'UDPS et leader naturel de l'Opposition non-armée, sera désigné vice-président de la République par sa composante.

6. Étienne Tshisekedi, allié du RCD



Et à l'époque, Etienne Tshisekedi est l'allié du RCD dans le cadre de l'Alliance pour la Sauvegarde du Dialogue (ASD) ; une structure politique mise en place pour s'opposer à l'application de « l'Accord de Cascades » signé entre le gouvernement de Kinshasa et le MLC. Dans lequel Accord, Jean-Pierre Bemba deviendrait le premier ministre du Président Joseph Kabila.

Dans le projet 1+4, le MLC s'inquiétait de l'isolement probable de Jean-Pierre Bemba au sein de l'institution Présidence de la République.

7. Le MLC demande une compensation

L'équipe de la facilitation du DIC, en particulier le sénégalais Moustapha Niasse, va être sensible à cet argument du MLC. Moustapha Niasse va expliquer aux délégués du MLC qu'il n'était plus possible de modifier la structure du 1+4. Mais, le MLC pouvait demander une compensation politique ailleurs. C'est ainsi que les négociateurs du MLC vont demander à la Facilitation et ob-



tenir la présidence de l'Assemblée Nationale.



Par Thomas LUHAKA LOSENDJOLA

tenir la présidence de l'Assemblée Nationale.

8. La Société civile décroche la présidence du Sénat

Pour le Sénat, les composantes auront chacune un quota de 22 sénateurs. Quant aux entités, le RCD-K/ML obtient 4 sièges de sénateurs ; le RCD-N, 2 sièges et les Mai-Mai, 4 sièges. Ce qui fera un total de 120 sénateurs. La présidence du Sénat sera attribuée à la composante Société civile.

La désignation des animateurs

Pour les composantes monolithiques (Gouvernement, RCD et MLC), la désignation des animateurs de la Transition ne posera aucun problème majeur.

9. LA COMPOSANTE « GOUVERNEMENT »

La composante Gouvernement va désigner Aboulaye Yerodia Ndombasi, un camarade de lutte de longue date du défunt président Laurent-Désiré Kabila, et ancien ministre des affaires Étrangères de Mzee. Yerodia fut aussi ancien collaborateur du grand psychanalyste français Jacques Lacan. Cet ancien camarade d'Ernesto Che Guevara et de Chou Enlai (le premier Ministre de Mao Zedong) devient vice-président de la République.

10. Les membres du gouvernement

Parmi les délégués au gouvernement de Transition de cette composante, on retrouve, entre autres, Théophile Mbemba Fundu (PPRD) comme ministre de l'Intérieur, Décentralisation et Sécurité ; Vital Kamerhe (PPRD), ministre de l'Information, Presse et Com-

(suite en page 6)

Le partage des responsabilités politiques de la Transition

(suite de la page 5)

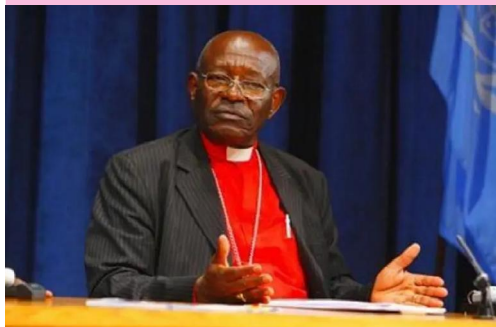
munication nationale. Il sera remplacé à ce poste, le 11 juillet 2004, par Henri Mova Sakani. Modeste Mutombo Kyamakosa (PPRD) aux Finances. Ce poste reviendra au mois de septembre 2003 à André-Philippe Futa Mudiambula (PANU), qui était jusque-là au ministère de l'Industrie et PME. Marco Banguli (PPRD) deviendra le dernier ministre des Finances de la Transition à partir du 18 novembre 2005. Jean Yagi Sitolo (PPRD) est le ministre de la Santé Publique.

11. LA COMPOSANTE RCD

La composante RCD désigne un jeune kivutien et membre influent du mouvement, dans lequel il a gravi tous les échelons, comme vice-président de la République, Azarias Rubewa. Ce diplômé en droit de l'Université de Lubumbashi, avocat de carrière, est l'ancien directeur de Cabinet du ministre des Affaires Etrangères de Mzee, Bizima Karaha.

Les ministres RCD

Comme ministres, on retrouve parmi les hauts-cadres de cet ancien mouvement politico-



militaire devenu parti politique : le général Jean-Pierre Ondekane, au ministère de la Défense Nationale, Anciens combattants et Démobilisation. Adolphe Onusumba Yemba, l'ancien président du RCD, remplacera le général Ondekane à ce poste le 3 janvier 2005. Celestin Vunabandi (RCD) sera le ministre de l'économie. Emile Ngoyi Kasongo (RCD) le remplacera le 11 juillet 2004 ; alors que, jusqu'à cette date, Emile Ngoyi était le ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire. Joseph Mudumbi (RCD) est le ministre du Portefeuille.

12. Les deux dames de fer du RCD

Deux femmes fortes du RCD

tenus, la Société civile aligne Marie Madeleine Kalala, avocat, catholique pratiquante et très proche de milieux catholiques, aux Droits Humains. Et Gustave Tabezi à la Fonction Publique. Tabezi sera remplacé par Athanase Matenda (Société Civile) le 11 juillet 2004.



sidente de l'assemblée provinciale du Maniema.

13. LA COMPOSANTE MLC

Le MLC, l'ancien mouvement politico-militaire, devenu aussi parti politique, désigne, sans surprise, Jean-Pierre Bemba, son président national, vice-président de la République.

Les cadres du MLC ci-après sont membres du Gouvernement de Transition : Antoine Ghonda Mangalibi (Affaires Etrangères et Coopération Internationale). Il sera remplacé à ce poste le 22 juillet 2004 par Raymond Ramazani. François Muamba Tshishimbi (Budget) ; Alexis T h a m b w e Mwamba (Plan). Au mois de mars 2006, ce dernier va quitter le MLC et libèrera, par voie de conséquence, en démissionnant du Gouvernement, le poste de ministre du Plan qu'il occupait pour le compte du MLC.

Ce parti politique va le remplacer à ce poste par Delly Sesanga Hipungu le 24 mars 2006. Sesanga qui, jusque-là, exerçait les fonctions de directeur de cabinet du Vice-président Jean-Pierre Bemba. Omer Egwake (Jeunesse et sports) ; José Endundo Bononge (Travaux Publics et Infrastructures). José Makila Sumanda (MLC), l'ancien directeur général de l'Office de Voiries et Drainage (OVD), le remplacera le 17 février 2005. Elysée Munembwe se retrouve à l'Enseignement Primaire et Secondaire. Justin Kangundu est le ministre de l'Agriculture, Pêche et Elevage.

14. LA COMPOSANTE SOCIÉTÉ CIVILE

Pour les deux ministères ob-

tenus, la Société civile aligne Marie Madeleine Kalala, avocat, catholique pratiquante et très proche de milieux catholiques, aux Droits Humains. Et Gustave Tabezi à la Fonction Publique. Tabezi sera remplacé par Athanase Matenda (Société Civile) le 11 juillet 2004.

15. Les présidents des institutions d'appui à la démocratie

En complément de ces deux ministres, la Société civile va présenter 5 de ses cadres comme présidents des institutions d'appui à la démocratie (avec rang de ministre). Parmi lesquels l'Abbé Apollinaire Malu-Malu, président de la Commission Electorale Indépendante (CEI), devenue CENI aujourd'hui). Il faut noter qu'à cette époque, l'Abbé Malu Malu nomme un jeune congolais répondant au nom de Corneille Naanga, comme superviseur technique national. Ce dernier le remplacera, avec sa bénédiction, comme président de la CENI au mois d'octobre 2015.

Modeste Mutinga, président de la Haute Autorité de Médias (HAM). Monseigneur Jean-Luc Kuye Ndongu, président de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR).

16. LA COMPOSANTE OPPOSITION NON-ARMÉE

Au niveau du pouvoir exécutif, les difficultés majeures proviendront de la composante « opposition non-armée ».

L'équation Etienne Tshisekedi

La première difficulté apparaît lors de la désignation du candidat de la composante au poste de vice-président de la République. Cette difficulté vient du fait que le candidat naturel à ce poste, Etienne Tshisekedi, qui est resté en Afrique du sud depuis la signa-



ture de l'Accord Global et Inclusif de Pretoria, refuse de revenir au

pays pour s'impliquer dans le processus de sa composante pour la désignation du vice-président de la République. Il souhaite être désigné en son absence.

Cette attitude du sphinx de Limete s'explique, en partie, par l'immense mépris que cet opposant historique éprouve à l'égard de la majorité de ses « pairs » de l'opposition. En effet, dans cette composante, on y trouve, selon lui, des politiciateurs de carrière, des opposants sans aucun ancrage politique et des politiciens affidés aux trois composantes belligérantes (Gouv. RCD, MLC).

17. Le président Joseph Kabila s'implique

Devant cette difficulté, le président Joseph Kabila envoie son émissaire, le pasteur Ngoy Mulunda, cet ancien collaborateur de Monseigneur Desmond Tutu, en Afrique du Sud. La mission de Ngoy Mulunda, qui deviendra plus tard président de la CENI, en Afrique du sud, consiste à convaincre Etienne Tshisekedi, président de l'UDPS, à revenir à Kinshasa en vue de sa désignation comme vice-président de la République. Joseph Kabila promet à Etienne Tshisekedi d'user de toute son influence politique pour s'assurer que c'est le président de l'UDPS qui sera désigné à l'issue de ce processus.

Cette implication de Joseph Kabila dans le cas Tshisekedi s'explique par sa volonté d'avoir une Transition réellement inclusive. Malheureusement, la mission de Ngoy Mulunda sera un échec puisque Etienne Tshisekedi refuse de revenir avec lui dans le jet privé affrété à cet effet.

18. Azarias Rubewa tente de convaincre Etienne Tshisekedi

Après cet échec du pasteur Ngoy Mulunda, Azarias Rubewa, le président du RCD, vice-président de République et allié d'Etienne Tshisekedi et de l'UDPS, va tenter à son tour de convaincre le Sphinx de Limete pour qu'il revienne au pays s'impliquer dans le processus de désignation du vice-président de la République de sa composante

Après un long échange téléphonique avec Etienne Tshisekedi, Azarias Rubewa va prendre acte du refus de son allié de revenir au pays.

19. Arthur Zahidi Ngoma devient vice-président de la République.

En l'absence d'Etienne (suite en page 7)

Le partage des responsabilités politiques de la Transition

(suite de la page 6)

Tshisekedi et pressé par le temps, l'opposition non-armée finira par trouver un consensus autour de la personne d'Arthur Zahidi Ngoma comme le candidat de cette composante au poste de vice-président de la République.

20. La GÉOPOLITIQUE À LA CONGOLAISE

Les modalités de partage de responsabilités gouvernementales au sein de la composante « Opposition non-armée » sont très éditoriales et instructives sur la culture politique congolaise. Ce processus mérite donc d'être raconté dans les détails.

Rappelons que cette composante, comme les 3 autres composantes politiques (Gouvernement, RCD, MLC), a obtenu 11 postes au sein du gouvernement de Transition : 7 ministères et 4 postes de vice-ministres.

21. Le processus de partage des portefeuilles ministériels

Au cours de la réunion de partage, l'un des intervenants propose que les 11 postes soient distribués par province. A l'époque (2003), la RDC a 11 provinces : Bas-Congo, Kinshasa, Bandundu, Equateur, Province-Orientale, les 3 Kivu (Nord-Kivu, Sud-Kivu et Maniema), le Katanga et les 2 Kasai. Ce qui fait que chaque province aura un représentant au gouvernement. En RDC, on appelle ça la géopolitique. Le principe est accepté.

22. Le Maniema est exclu du partage.

Mais un autres participant fait remarquer que la province du Maniema n'a pas le droit de participer à ce partage ; parce qu'elle a déjà obtenu, à travers la désignation d'Arthur Zahidi Ngoma, ressortissant du Maniema, le poste de vice-président de la République pour le compte de cette composante. Poste à forte pondération politique. Le principe d'exclusion du Maniema est adopté.

Que faire maintenant du poste supplémentaire ? En effet, il reste toujours 11 postes à répartir entre 10 provinces maintenant.

23. Départager les tetela et les luba

Un troisième intervenant suggère que ce poste supplémentaire soit attribué à la province du Kasai-

oriental. Pourquoi le Kasai-Oriental ? Il explique que ceci permettrait de départager les deux tribus antagoniques de cette province, qui cohabitent depuis des années dans un climat de conflit latent : les tetela et les luba. L'argument est convaincant pour les participants, qui acceptent d'accorder à la province du Kasai-Oriental deux postes ministériels. Un pour les tetela et un pour les luba.

24. La désignation des candidats ministres de l'Opposition

S'étant accordés sur les principes de partage, les participants vont se convenir de se retirer par province d'origine en vue de se concerter pour la désignation de leur représentant au gouvernement de Transition. C'est ainsi que les politiciens ressortissants du Kasai-Oriental vont se retirer en se divisant en deux groupes ; les tetela et les luba. Après concertation, le premier groupe va désigner et proposer Joseph Olengankoy comme membre du



Gouvernement. Il y sera nommé au poste de ministre de Transports et voies de communication. Le second groupe, celui des luba, proposera Raymond Tshibanda, qui deviendra Vice-ministre du Plan.

25. Les autres ministres de l'Opposition

Les autres provinces vont donner respectivement les noms d'Eugene Diomi Ndongala (Ministre de mines) ; il sera remplacé à ce poste le 3 janvier 2005 par Ingele Ifoto. Ce dernier était au paravent ministre des Affaires sociales. Venant Tshipasa (DCF/COFEDEC), ministre des Affaires foncières. Honorius Kisimba Ngoy, ministre de la Justice et Garde des sceaux. Catherine Nzuzi wa Mbombo (MIPR), Solidarité et Affaires Humanitaires. Gérard Kamanda wa Kamanda (FCN), ministre de la Recherche scientifique. Aziz Kumbi, vice-ministre de la santé pour le compte de la ville de Kinshasa.

26. LES ENTITÉS

En ce qui concerne les entités, le RCD-K/ML alignera Antipas

Mbusa Nyamwisi au ministère de la Coopération régionale ; John Tibasima Atenyi, à l'Urbanisme et Habitat.

Le RCD-N désigne son président national, Roger Lumbala, au ministère du Commerce extérieur. Il sera remplacé à ce poste, après sa déchéance au parlement, par son épouse Chantal Ngalula Mulumba le 3 janvier 2005. Au Ministère du Tourisme, le RCD-N fait nommer Roger Nimy, cadre du MLC (en reconnaissance du soutien politique du MLC). Poste que le RCD-N récupérera le 3 février 2004 en désignant son propre secrétaire général José Engbanga comme ministre du Tourisme.

L'entité Mai-Mai, quant à elle, va désigner Pardoné Kaliba comme ministre du Développement Rural et Anselme Enerunga, celui de l'Environnement et Conservation de la Nature.

Le gouvernement de Transition entrera en fonction le 30 juin 2003 et prendra fin le 5 février 2007, le jour de la nomination d'Antoine Gizenga comme premier ministre du 1er gouvernement de la 3ème République.

27. LA MISE EN PLACE DU PARLEMENT

A l'assemblée nationale, le MLC aligne son secrétaire général Olivier kamitatu comme président du bureau. Il a comme 1ère Vice-président Philomène Omatuku (composante Gouvernement) ; deuxième Vice-Président, Kumbu ki Lutete (opposition non-armée) ; rapporteur, Raphael Luhulu (Mai-Mai) ; 1er rapporteur-adjoint, Grégoire Katende wa Ndaya (RCD-N) ; 2ème rapporteur-adjoint, Pius Isoyongo (RCD-K/ML) ; questeur, Vicky Katumwa (société civile).

28. Thomas Luhaka Losendjola remplace Olivier Kamitatu

A ce stade, il faut noter que Thomas Luhaka, le Président du groupe parlementaire du MLC et secrétaire exécutif national du parti (n°3 du MLC), deviendra, au mois de mars 2006, président du bureau de l'assemblée nationale en remplacement d'Olivier Kamitatu ; lorsque ce dernier prendra la décision de quitter le MLC.

29. Les présidents des groupes parlementaires

Les 5 composantes désignent 5 personnalités politiques pour présider leurs groupes parlementaires respectifs. Rappelons que chaque groupe parlementaire est composé de 94 députés.

La composante Gouvernement désigne l'honorable Babi Mbayi ; le RCD, l'honorable Moïse Nyarugabo ; le MLC, l'honorable Thomas Luhaka Losendjola ; l'Opposition non-armée, l'honorable Konde vila Kikanda ; la société civile, l'honorable Modeste Bahati Lukwebo, l'actuel président du sénat.

30. Le bureau du Sénat

Au Sénat de Transition, Monseigneur Marini Bodo, président de l'Eglise du Christ au Congo (ECC), est le président du bureau, pour le compte de la société civile. Emile Ilunga, ancien président du RCD, est le 1er Vice-président. Lambert Mende Omalanga, de l'opposition non-armée, est le rapporteur.

31. LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES DE 2006

La Transition, qui devrait normalement s'achever le 30 juin 2005, fut prolongée d'une année. C'est ainsi que les élections générales, législatives et présidentielles, furent organisées le 30 juillet 2006.

Pour les présidentielles, deux candidats sur les 33 du premier tour vont s'affronter au second tour le 29 octobre 2006. Il s'agit de Joseph Kabila, qui a obtenu 7.590.485 des voix soit 44,81% au premier tour et Jean-Pierre Bemba, 3.392.592 des voix, soit 20,03%. Au second tour, Joseph Kabila va l'emporter avec 9.436.779 des voix soit 58,05% contre Jean-Pierre Bemba qui obtiendra 6.819.822 des voix, soit 41,95%.

32. Contestation et recours de Jean-Pierre Bemba

Après avoir contesté ces résultats proclamés par la CEI, Jean-Pierre Bemba va saisir la Cour Suprême de Justice faisant office de Cour constitutionnelle. Cette dernière va confirmer les résultats de la CEI et proclamer Joseph Kabila président de la République élu.

Dans une déclaration publique, Jean-Pierre Bemba va prendre acte de l'arrêt de la Cour Suprême de Justice et s'engagera à faire de « l'opposition forte et républicaine » au pouvoir de Joseph Kabila.

33. La Transition semble bien se terminer.

Mais comment alors expliquer les affrontements armés dans la ville de Kinshasa qui auront lieu du 22 au 24 mars 2007 entre les FARDC et les militaires commis à la garde de Jean-Pierre Bemba ? Ceci est une autre histoire qui mérite toute une page.

A suivre !

Thomas Luhaka
Losendjola

Après l'église Kimbanguiste, Catholique, CIFMC,

M. Sassou et Cie secouent-ils ICC ?

Depuis le 8 mars 2024, des millions d'internautes découvrent des notes sanctionnant les pasteurs Louis Marc Sakala et Anicet Kimbangu de l'église Impact centre chrétien (ICC). L'origine desdites sanctions est attribuée à tort ou à raison au président Denis Sassou Nguesso, qui a la réputation de diviser les frères ou les communautés pour mieux régner.

Décryptage

Sur cette terre des hommes où la croyance en un Dieu rédempteur et miséricordieux constitue le dénominateur commun de tous ceux qui y ont foi, il n'est pas exclu que les églises soient éprouvées par différents phénomènes inhérents à l'existence humaine. Les communautés chrétiennes sont de plus en plus traversées par des divergences et parfois même par des incompréhensions ou encore par une crise de confiance. Si ce ne sont pas les fidèles qui ont de la peine à vivre la fraternité et l'amour tels que enseignés dans les Saintes Écritures, ce sont les dirigeants, les ecclésiastiques qui manquent à leur devoir de rassembler et de dire l'évangile. La pratique de la parole et de la tolérance emprunte des chemins qui ne confessent pas l'entente et la concorde. Le pardon est une vertu qui commence à quitter les bergers des églises. L'écoute et la raison sont annihilées par des rumeurs sordides. Les dirigeants prêtent le flanc aux racontars, et la faute n'est pas soupesée si d'aventure un berger venait à être accusé d'indélicatesses. L'Église est le lieu par excellence du pardon, de la compréhension, de l'unité, de la fraternité et de l'amour. Une communauté chrétienne qui vit sous l'emprise de ces valeurs, ne peut connaître des remous. On peut sans doute objecter en disant que là où il y a des hommes et des femmes, on ne peut pas dire que tout est édenique. Il y a ceux qui trébuchent et il y en a qui tombent. Mais le devoir de berger d'une église est de ramener les brebis perdues dans la bergerie.

Or depuis quelque temps, l'Église dans le monde et au Congo en particulier, souffre de divisions internes. Hier, c'était l'église de Jésus Christ sur terre par le prophète Simon Kimbangu qui a connu un schisme, suivie de la CIFM de maman Olangué secouée par la défiance et le problème de leadership. Aujourd'hui ICC vient de congédier deux de ses hauts dirigeants. Les notes dites communication interne portant respectivement, libération et destitution des pasteurs Louis Marc Sakala et Anicet Kimbangu, viennent troubler la vie spirituelle de l'Église. Rien ne pouvait présager ce tumulte. La sanction extrême est tombée : excommunication.

Beaucoup de questions taraudent l'esprit des croyants et de l'élite. Cette décision est-elle justifiée ? Les faits reprochés aux intéressés sont-ils avérés ? L'excommunication est-elle nécessaire ? S'il est établi que les intéressés

ont reconnu les griefs qui sont portés à leur charge, on ne trouverait rien à redire à la sanction. De toutes les façons, un homme de Dieu doit reconnaître sa faute et la confesser. On peut mentir aux hommes mais pas à Dieu. Il se trouve que les pasteurs concernés ne reconnaissent pas les faits à eux reprochés. Qui dit mieux ? Le chef de l'Église ou les fidèles et Cie qui ont rapporté les faits et qui en sont les victimes ? Que gagne l'Église ? La sérénité ou la consolidation de la foi ? La concorde ou la division ? L'assainissement des mœurs ou la purification ? Nous tombons tous. « Regardons la poutre qui est dans notre œil, mais ne regardons pas la paille qui est dans celui de l'autre ». L'Église doit être unificatrice et réconciliatrice. Telles sont, entre autres, les fonctions suprêmes de l'institution religieuse. Ces sanctions sont-elles un arbre qui cache la forêt ?

Sassou et collabos pointés du doigt

M. Sassou et collabos sont pointés du doigt dans les divisions des familles biologiques, politiques, spirituelles, etc. La preuve, l'État congolais a autorisé les dissidents de l'église kimbanguiste à exercer en toute liberté sous le label Kimbanguiste sans être inquiétés ; la mainmise du pouvoir politique sur l'église catholique du Congo, comme le témoigne la première sortie en Italie du nouvel évêque en compagnie de la ministre Arlette Soudan Nonault, et tout récemment, la rencontre des évêques du Congo à la résidence privée du général Ndégué à Obouya sous prétexte d'y tenir une séance de prière. L'église ICC n'est pas épargnée. En effet, depuis l'inauguration du plus grand centre chrétien d'Europe qui a coûté 80 millions d'euros (50 milliards de cfa) et la rumeur de l'entrée au gouvernement de Yves Castanou ou de Louis Marc Sakala, le diable et ses agents ont multiplié les attaques et complots contre les dirigeants d'ICC qui compte 160 églises multiculturelles à travers le monde : plusieurs personnes affirment

que, ce centre aurait été financé par le couple Sassou et l'argent des Télécom congolais alors qu'elle a germé grâce aux dons, offrandes, legs et prêt des banques françaises à hauteur de plusieurs millions d'euros. Dans cette lan-

cée, au Congo Brazzaville, les dits agents auraient rapporté à Yves Castanou des propos discourtois que Marc Sakala aurait tenu

en réunion à l'ARPCE, à l'église, et ailleurs, médissant, dit-on sur le pasteur principal et sur sa femme Habi, et vice-versa. C'est à la suite de cela que Louis Marc Sakala et Anicet Kimbangu étaient suspendus, pour la première fois, pour six mois avant de reprendre leur service ecclésiastique en décembre 2023. Louis Marc Sakala a été promu à l'OMS, la deuxième plus grande paroisse ICC Brazzaville tandis que, Anicet Kimbangu a été muté à Komo. Certains fidèles ont suivi Anicet Kimbangu à Komo avec d'autres âmes qui ont donné leur vie à Christ au point que la salle ne pouvait contenir du monde après un mois de l'ouverture de la paroisse. Au même moment, le bruit a commencé à courir selon lequel, Anicet Kimbangu n'était plus en odeur de sainteté avec sa famille biologique qui le traitait d'envoûteur et avec certaines filles à qui il aurait fait des avances. Marc Sakala par ailleurs, serait entré dans la franc-maçonnerie et aurait détourné une sœur de l'Église avec laquelle elle convolerait et serait entrain de monter un ministère. Les mauvais rapports parviennent à l'église mère de Paris. Le vase d'accusation déborde le jour de l'inauguration de l'antenne de l'ARPCE Pointe Noire et du câble 2 Africa négocié gratuitement par le Directeur Général Marc Sakala. Dans son discours, Marc Sakala reconnaît le travail abattu par son mentor mais il ne le nomme pas. Cela est exploité par plus d'une personne et pris pour du mépris à l'égard de son père spirituel et prédécesseur, mais pire les colonels rapprochés de Sassou font circuler un message selon lequel M. Sassou aurait procédé à un rituel dans le bureau de l'antenne de l'ARPCE Pointe Noire avec Marc Sakala. Bien avant cela, les mêmes officiers supérieurs signalent à Yves Castanou, les réceptions répétées de Marc Sakala par le président Sassou à Brazzaville et à Oyo qui sont suspectes. Marc Sakala avoue à son mentor avoir rencontré le président Sassou mais, il s'abstient de révéler la teneur de leurs entretiens. Cette attitude sera vue d'un air insuffi-

sant par le père spirituel Castanou comme souligné dans le BRQ transmis à la hiérarchie sur cette affaire que nous avons consulté. Bref, des rapports s'accumulent au siège de l'église ICC en France et à Brazzaville. Le 6 mars le pasteur principal de l'église, Yvan Castanou descend urgemment à Brazzaville via Kinshasa pour 72 heures de prières non stop et, il entretient en privé les membres du clergé. En amont, les deux jumeaux, au cours de leurs homélies dominicales précédentes, font des réquisitoires sévères contre les syncrétistes et les débâchés infiltrés dans l'église. Yves Castanou va plus loin en précisant qu'il préfère rester avec une assemblée de trois personnes qu'avec une racle d'infidèles.

Qui n'a pas fait d'enquête n'a pas droit à la parole déclarait Socrate.

Pour être en phase avec Socrate, le Miviludes, le parquet financier et Cie ont scruté longtemps : le comportement de l'église ICC, la personnalité des deux cofondateurs de ICC (Yves et Yvan Castanou) et l'origine des fonds qui ont permis la construction du méga church de ICC, n'ont rien révélé de suspect ni d'anormal.

S'agissant de la prétendue appartenance de Marc Sakala à la franc-maçonnerie, bien que nous ne soyons pas encore à la fin de ce feuilleton, la consultation que nous avons eu à faire des premières listes des adhérents de la grande loge nationale du Congo et de celles des associations sœurs que ne mentionnent pas le nom de Sakala. Le rituel dont les éléments de M. Sassou font état entre leur chef et Marc Sakala dans un bureau n'est que diversion. La vérité, monsieur Sassou qui avait réduit son âge est rattrapé avec son épouse par le temps et la maladie. Ils ont souvent besoin de repos, nous vous épargnons des détails sur la question sanitaire.

Quant à la sorcellerie, étant donné que ce sont des pratiques illicites et trop abstraites, nous ne nous permettons pas de mettre le pied à l'étrier. Malgré tout, nous voulons convenir avec l'adage qui dit, que dans 1 kilo des mensonges, il y a au moins 10 grammes de vérité.

Au-delà, de la quantité de méchanceté que déverse les agents du diable sur les réseaux sociaux, Yves Castanou ne cesse de dire, que Marc Sakala reste son fils, mais, l'évangile doit être annoncé dans sa globalité. Ingénieur en informatique et génie de télécommunications – AET, Marc Sakala de son côté, malgré la souffrance qui le torture, reconnaît, que Dieu s'est servi de son père Yves Castanou qui l'avait débâcher de Thalès pour le façonner et le propulser.

Ghys Fortune BEMBA DOMBE

Accrochages entre militaires et policiers à Limete/Pakadjuma



Des tirs d'armes à feu ont été entendus ce jeudi 14 mars en début d'après-midi au niveau du quartier Kawele, dit Pakadjuma dans la commune de Limete à Kinshasa.

Selon les premières informations fournies par la police nationale, il s'agit d'un accrochage entre des militaires des forces spéciales de l'armée basées à l'aéroport de Ndolo et des policiers communément

appelés « Udjana ».

Mais les sources policières ne donnent pas encore de précisions sur la cause de cet accrochage, ni le bilan.

Toutes fois, certaines autres sources indiquent que les éléments des forces spéciales auraient voulu récupérer un suspect appréhendé par la police. Ce que ces policiers n'auraient pas accepté.

Radio Okapi

Fake news

La Banque Centrale du Congo n'a pas émis sur le marché un billet de 15000 francs congolais



Le post qui circule sur les réseaux sociaux faisant état d'une éventuelle émission sur le marché, par la Banque Centrale du Congo (BCC), d'un billet de 15000 francs congolais avec effigie d'une jeune dame est faux et constitue donc une fake news de canular.

Bien que largement relayé sur la toile, le post faisant objet d'analyse est faux et le billet y afférent n'est ni de près ni de loin l'émanation de la BCC.

Pour preuve, le spécimen mis en exergue dans le post sous-examen aurait été émis le 01 novembre 1997 et porte la signature de Jean-Claude Masangu Mulongo qui a cessé d'être Gouverneur de la Banque Centrale du Congo depuis le 14 mai 2013.

En principe et à la lumière de ce qui précède, ledit spécimen aurait dû porter une date beaucoup plus récente et être estampillé Déborah Kabedi Malangu, actuelle Gouverneur de la BCC, promue à ce poste le 30 juin 2021 sur ordonnance présidentielle N°21/036 ou, à la limite, celle de son prédécesseur, Mutombo Mwana Nyembo Deogratias, en poste de mai 2013 à juin 2021.

En outre, le spécimen en présence n'a jamais été répertorié comme faisant partie de l'émission, en 1997, de la première série des billets de francs congolais. Acp

L'agence ATL SARL décide de faire revenir sur vos écrans les films et séries TV

L'Agence Temps Libre en sigle "ATL SARL" vient de signer avec de grandes maisons de production ivoiriennes et camerounaises des contrats de cession des droits de distribution des séries de films télévisés à travers les deux Congo.

Cette collaboration est le fruit de différents contacts que le General Manager d'ATL SARL a entrepris à Abidjan avec les producteurs de films africains installés dans cette métropole de l'Afrique de l'Ouest. Il s'agit des séries de films "Teenager", "Class A", Héritage", "Divine", des films à succès diffusés à travers les bouquets satellitaires.

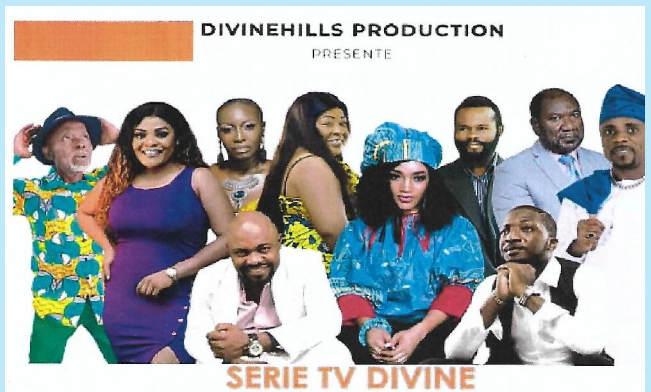
Cette acquisition vient de combler le gap de programmation qu'affichent bon nombre de chaînes de TV congolaises suite au déficit des maisons de production locales.

C'est pour pallier le déficit de production qui se traduit par le conformisme et la pauvreté de programmes qui se déclinent à des émissions politiques, des louanges et adorations, des théâtres populaires dits "Maboke", des émissions de direct des sports, des émissions de variétés musicales avec des cahiers de charges vieux de plus de 50 ans.

Avec cette acquisition, ATL SARL met à la disposition des chaînes de télévision congolaises des films aux standards internationaux à l'instar des séries télévisées diffusées dans les bouquets satellitaires.

En outre, ATL SARL est en pourparlers avec Côté-ouest, le plus grand détenteur des catalogues des séries sénégalaise et angolaise, et avec Thema, le détenteur exclusif des séries de A+ et enfin avec SABC pour les séries sud-africaines.

Dans cette perspective, ATL SARL négocie également avec TV 5 et RTBF des documentaires sur l'Afrique dans divers domaines. Selon le manager qui collabore avec l'équipe gérante de la structure, l'agence s'emploie à relancer avec le concours des partenaires la diffusion des cycles du cinéma français avec des acteurs célèbres notamment Bourvil, Fernandel, Yves Montand.



ATL SARL est une agence spécialisée dans la distribution des séries des films TV de types Novelas, Action, Jeunesse, Divertissement, Variétés musicales, etc.. A ce titre, nous venons d'acquiescer le droit de diffusion de plusieurs séries télévisées à succès (jeunesse, adultes, divertissement, etc.) sur toute l'étendue de la République démocratique du Congo.

En guise de rappel, l'ATL a produit dans le passé des séries TV telles que Dona Beija, Danse avec moi, En route vers l'Enfer, Pélé la saga, Famille Jackson, Prince de Bel air pour ne citer que ceux-là.

Herman BANGI BAYO